

reau, à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à lundi, le 12 septembre 1910, à midi.

Le cahier des charges et tous les renseignements dont on aura besoin concernant la capacité et les essais de la dite pompe pourront être obtenus au Bureau des Commissaires ou du Chef du Service des Incendies, aux quartiers généraux du département des Incendies, No 121 rue Craig Ouest, entre neuf heures du matin et 5 heures de l'après-midi. Les soumissionnaires devront fournir des devis détaillés et tous autres renseignements requis par les Commissaires. Les prix soumis pour cet appareil devront inclure la livraison, tous frais payés.

Un chèque certifié d'une banque canadienne incorporée, payable à l'ordre de la Cité de Montréal pour un montant équivalant à dix pour cent (10%) du montant de la soumission, devra accompagner la soumission, autrement elle ne sera pas prise en considération.

Les soumissions seront ouvertes par les Commissaires en présence des parties intéressées, à leur assemblée régulière, à leur bureau, à midi, lundi, le douzième jour de septembre 1910.

Le Bureau des Commissaires se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions ou n'importe laquelle d'entre elles.

Par ordre du Bureau des Commissaires.

L. N. SENECAI,

Secrétaire.

Bureau des Commissaires,

Hôtel de Ville.

Montréal, le 4 Août 1910.



Elargissement de la rue Rivard,

(COTÉ EST)

De la rue Laurier à la rue Lamoricière

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle de contribution foncière pour l'élargissement de la rue Rivard, Côté Est, de la rue Laurier à la rue Lamoricière, est complet et est maintenant déposé au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville.

Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont par le présent sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,

Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité.

Hôtel de Ville,

Montréal, 3 Août, 1910.



CITÉ DE MONTREAL

Décorations à l'occasion du Congrès
Eucharistique

Des soumissions cachetées, adressées aux Commissaires et déposées à leur bureau, à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi, mercredi, le 10e jour d'août 1910, pour la décoration et l'illumination de l'Hôtel de Ville. Le coût des décorations et de l'installation des fils électriques et des lampes pour l'illumination ne devra pas excéder \$1,200. Le coût du courant électrique restant à la charge de la Ville.

Les soumissionnaires devront fournir un devis, accompagné d'un croquis coloré, des décorations qu'ils offrent de faire. Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque accepté sur une banque canadienne constituée en corporation, pour un montant égal à (10%) du prix demandé dans la soumission.

up to 12 o'clock, noon, on Monday the 12th day of September 1910.

General specifications and informations as to capacity and tests required, may be obtained at the office of the Commissioners or from the Chief of the Fire Department, at Fire Headquarters, No. 121 Craig Street West, between the hours of 9 a.m., and 5 p.m. Tenderers must supply detailed specifications and any other information required by the Commissioners. The prices submitted for the above apparatus must include delivery, all charges paid.

A certified cheque, on a chartered Canadian bank, to the order of the City of Montreal, for an amount equal to ten per cent (10%) of the amount of the tender, must accompany the same otherwise the tender will not be considered.

The tenders will be opened by the Commissioners in the presence of the interested parties, at their regular meeting, in their Board Room, at 12 o'clock, noon, on Monday, the 12th day of September 1910.

The Board of Commissioners reserve the right to reject any or all tenders.

By order of the Board of Commissioners.

L. N. SENECAI,

Secretary.

Board of Commissioners' Office,

City Hall.

Montreal, August 4th, 1910.



Widening of Rivard Street,

(EAST SIDE)

From Laurier St. to Lamoriciere St.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the roll of special assessment for the widening of Rivard street, East side, from Laurier street to Lamoricière street, is completed and is now deposited in the office of the undersigned at the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,

City Treasurer.

City Treasurer's Office,

City Hall,

Montreal, 3 August, 1910.



CITY OF MONTREAL

Decorations Re : Eucharistic Con
gress

Sealed tenders, addressed to the Board of Commissioners, and deposited in their office, in the City Hall, will be received up to 12 o'clock, noon, on Wednesday the 10th day of August, 1910, for the decoration and illumination of the City Hall, the cost of such decorations and installation of electric wires and lamps, are not to exceed \$1,200. The Electric Current being at the City's cost.

Tenderers must furnish specifications, accompanied by a colored sketch, of the decorations which they propose making; said tenders must be accompanied by an accepted cheque, on an incorporated Canadian Bank, for an amount equal to ten per cent (10%) of the amount of their tender.